

## SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

N°	Intitulé	Votes		
		Pour	Contre	Abstention
38-2026	Délégation au Maire - Admission en non-valeur	12+3		
39-2026	Désignation membre délégué - Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG)	12+3		
40-2026	Désignation membre délégué - Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES)	12+3		
41-2026	Approbation des tarifs - Musée de l'Ours des Cavernes	12+3		
42-2026	Mise en place d'un règlement de visite - Musée de l'Ours des Cavernes	12+3		
43-2026	Convention de dépôt Musée des Confluences - Musée de l'Ours des Cavernes	12+3		
44-2026	Contrat d'accroissement temporaire d'activité - Recrutement agent contractuel sur emploi non permanent - Adjoint du patrimoine	12+3		

Secrétaire de séance,  
REY Suzanne



Le Maire,  
LENFANT Anne





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 38-2026 : DÉLÉGATION AU MAIRE – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour constater l'irrécouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, ont la faculté, pour certaines créances dont le recouvrement est compromis malgré l'action du comptable public, de prendre la décision de les admettre en non-valeur.

Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution, mais ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures, si le débiteur revient à meilleure fortune.

Afin de fluidifier la procédure d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, l'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) ouvre la possibilité aux assemblées délibérantes des communes de déléguer cette décision à leur exécutif.

Le seuil plafond de délégation des décisions d'admissions en non-valeur a été fixé à 100 €.

Madame le Maire rendra compte une fois par an de ses décisions au conseil municipal, au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission. Il sera tenu à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2122-22 30° du code général des collectivités territoriales ;

38/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VU le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 ;

VU la délibération du 23 mai 2020 approuvant les délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'afin de simplifier la gestion administrative des services communaux, il y a lieu d'élargir les compétences déléguées par le Conseil Municipal au Maire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

-De compléter, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, la liste des délégations de pouvoir au Maire.

-De confier à Madame le Maire, jusqu'à la fin du présent mandat, la délégation supplémentaire suivante :

Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentes par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100€.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026  
Votes :  
Pour : 12+3      Contre :      Abstention :

**38/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 39-2026 : DÉSIGNATION MEMBRE DÉLÉGUÉ - AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE (AURG)

Le conseil municipal,

**Vu** l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le nom de l'élu proposé pour être délégué au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De nommer titulaire, Anne Lenfant, pour représenter l'assemblée délibérante au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).
- Si Madame Anne LENFANT ne peut être, quelle que soit la situation, titulaire alors le délégué titulaire sera Madame Frédérique DUQUESNOY.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15		
Nombre de membres présents : 12		
Nombre de suffrages exprimés : 12+3		
Date de la convocation : 03/04/2026		
Date d'affichage : 03/04/2026		
Votes :		
Pour : 12+3	Contre :	Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT

  


39/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 40-2026 : DÉSIGNATION MEMBRE DÉLÉGUÉ – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du comité syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a modifié la procédure de désignation des représentants des collectivités au sein de ses instances ;

Considérant qu'il convient d'élire, conformément à l'article 22 des statuts du SDES, un délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal élisent Madame Anne Lenfant en tant que déléguée pour siéger au sein du collège Avant-Pays Savoyard du SDES.

40/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026  
Votes :  
Pour : 12+3      Contre :      Abstention :

**40/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 41-2026 : APPROBATION DES TARIFS – MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du Musée de l'Ours des Cavernes : création de nouveaux tarifs, comme indiqué ci-dessous.

#### Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes – à partir du 9 avril 2026, pour la fête préhistorique 2026

Description	Prix de vente TTC
Pass Grotte adulte (15 ans et plus)	45,00 €
Pass Grotte enfant (10 à 14 ans)	30,00 €
Pass Fête préhistorique (tarif unique)	12,00 €
Pass Fête préhistorique moins de 6 ans	0,00 €
Pass famille Fête préhistorique (pour 4 ou 5 personnes maximum dont 1 ou 2 adultes et 2, 3 ou 4 enfants)	40,00 €
Repas préhistorique sans dessert	13,00 €
Repas préhistorique avec dessert	15,00 €
Part de Dessert	2,00 €

Visite gratuite du musée les 4 et 5 juillet 2026 pour les détenteurs d'un Pass Grotte ou d'un Pass Fête.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

41/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026  
Votes :  
Pour : 12+3      Contre :      Abstention :

41/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 42 -2026 : MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT DE VISITE – MUSÉE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire indique la nécessité de mettre en place un règlement de visite au Musée de l'Ours des Cavernes.

Ce règlement s'applique aux visiteurs du Musée de l'Ours des Cavernes. Il précise l'accès au Musée, les services du Musée, les conditions générales de visite, les dispositions relatives aux groupes, les prises de vue/enregistrements/copies, la sécurité des personnes/ des collections/du bâtiment, les infractions/sanctions et l'exécution du règlement.  
Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver la règlement de visite au Musée de l'Ours des Cavernes.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement de visite au Musée de l'Ours des Cavernes ci-après annexé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026  
Votes :  
Pour : 12+3                      Contre :                      Abstention :

**Le Maire,  
Anne LENFANT**



42/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 43 - 2026 : CONVENTION DE DÉPÔT MUSÉE DES CONFLUENCES – MUSÉE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire rappelle que le Musée de l'Ours des Cavernes est dépositaire d'œuvres/objets d'ours provenant de la collection déposée au Musée des Confluences à Lyon.  
Il est nécessaire de signer une convention de dépôt auprès de ce musée des Confluences.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

-Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Musée des Confluences à Lyon en spécifiant que les conditions de présentation (température et hygrométrie) ne peuvent pas être garanties, elles resteront identiques à celles pratiquées depuis l'ouverture du musée en 2003.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026  
Votes :  
Pour : 12+3      Contre :      Abstention :

43/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

Le jeudi 09 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Curiallet Laura a donné sa procuration à Monsieur Charquet Pierre.  
Monsieur Le Thérizien Serge a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.  
Monsieur Berthet Gilles a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 44 - 2026 : CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT – ADJOINT DU PATRIMOINE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la préparation de la fête préhistorique qui se déroulera le 4 et 5 juillet 2026 au Musée de l'Ours des Cavernes ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

#### DECIDE

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 19 mai 2026 au 17 juillet 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint du patrimoine.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de cet exposé et après avoir délibéré :

- décide de créer un emploi non permanent pour la période du 19 mai 2026 au 17 juillet 2026 en renfort pour le service du musée de l'Ours des Cavernes.

44/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12+3  
Date de la convocation : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026  
Votes :  
Pour : 12+3          Contre :          Abstention :

**44/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.